

MAIRIE DE TOUCY
CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 29 juin 2011
A 20 heures 30

Convocation du 23 juin 2011

Affichage du 04 juillet 2011

Le **29 juin 2011 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK, Alain MOREAU, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN, Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Christine PICARD, Marie-Chantal COULON, Michèle GAUDIN, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT, Robert ITURRALDE

Angélique CHALIER par BERGEROT Jean-Claude, Micheline BLOT par PICARD Christine, Patrice VICART par KOTOVTCHIKHINE Michel, Florence TOUZEAU par SALOMEZ Bernard

Absent(s): Julien DUGAY, Hugues COQUELLE

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Robert GERMAIN

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2011. Tous les membres présents signent le registre.

Ordre du jour

- Zone de développement de l'éolien.
- Réforme territoriale.
- Fédération des Eaux Puisaye Forterre : maintien de la structure actuelle.
- Restructuration des syndicats d'électrification du département de l'Yonne et du SIER de Toucy.
- Régies municipales : à modifier et certaines à supprimer.
- Subvention coopérative scolaire école maternelle : classe de cirque.
- Participation des communes au financement des écoles maternelle et primaire de Toucy.
- Participation au fonctionnement et financement du RASED.
- Désaffectation de l'ancienne école maternelle.
- Toilettes du centre de loisirs : consultation pour Maîtrise d'Oeuvre et bureau de contrôle.
- Travaux voirie 2011.
- Questions diverses.

ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN - (DE 2011 163)

Mr Claude FERRON vice-président de la communauté de communes du Toucycois, assisté de Fanny TRIBOULET font une présentation de la seule zone de développement de l'éolien retenue par de la communauté de communes du Toucycois : La Plaine de Briant.

MAIRIE DE TOUCY

Des conseillers s'interrogent sur les avantages et les inconvénients d'un tel projet (l'impact environnemental, les retombées financières...etc). Jean-Pierre HUOT, président du Vieux Toucy demande si la société SOGREAH a connaissance que l'endroit retenu s'inscrit sur un site historique gallo romain (voir le bulletin n°70 du Vieux Toucy).

- Vu la loi Grenelle II du 12 juillet 2010,
- Vu la circulaire Zone de Développement de l'Eolien du 19 juin 2006,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10/11/2008 portant sur une proposition de Zone de Développement de l'Eolien, s'appuyant sur l'étude menée par le cabinet SOGREAH
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2009, ne retenant pas la proposition de la CCT, en l'état,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30/05/2011 portant sur une nouvelle proposition de ZDE : « La Plaine de Briant » entre Fontaines et Toucy.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques de cette zone, Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré (Pour : 16 voix, Abstentions : 5 voix)

DONNE son accord sur les limites de la Zone de Développement de l'Eolien, portée par la Communauté de Communes du Toucycois, comprenant le site suivant :

- « La plaine de Briant » pour une puissance minimum de 1 MW et une puissance maximum de 18 MW, conformément au plan annexé à la présente délibération.

REFORME TERRITORIALE - (DE 2011 164)

- **Vu** la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,
- **Considérant** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 6 mai 2011,
- **Considérant** qu'il ressort de ce schéma que la commune de Toucy actuellement membre de la communauté de communes du Toucycois serait intégrée dans un nouvel ensemble issu de la fusion de ladite communauté et de la communauté de communes de la Puisaye Fargeaulaise,
- **Considérant** le tissu économique et social de la communauté de communes de la Puisaye Fargeaulaise, l'analyse de ses compétences, de sa situation financière et fiscale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour : 16 voix Contre : 4 voix Abstention : 1 voix),

ACCEPTE le projet de schéma de coopération intercommunale présenté par le Préfet de l'Yonne.

FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRER SPANC : MAINTIEN DE LA STRUCTURE ACTUELLE - (DE 2011 165)

Considérant le nombre de communes ayant délibéré pour transférer leur compétence Assainissement Non Collectif à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre,

Considérant l'efficacité de la structure technique mise en place par la fédération,

Considérant la volonté manifeste des communes pour maintenir leur adhésion à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre,

Considérant que le SPANC intervient sur 9 communautés de communes qui n'avaient pas souhaité prendre la compétence,

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que le SPANC de la Régie Puisaye Forterre assure pleinement les compétences dévolues au SPANC (Contrôle de Conception d'Exécution, entretien, réhabilitation),

Considérant que les relations avec l'Agence de l'eau engagent la structure sur plusieurs années dans une politique de salubrité publique et de protection de l'environnement,

Considérant les synergies entre les syndicats d'eau et le SPANC,

L'Assemblée générale délibère et **SOUHAITE** à l'unanimité le maintien de la structure actuelle.

RESTRUCTURATION DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION DU DEPARTEMENT DE L'YONNE ET DU SIER DE TOUCY - (DE 2011 166)

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par Monsieur le Préfet, en particulier le projet à l'égard de l'électrification (5 syndicats primaires et la maîtrise d'ouvrage incombant à la FDEY) ;

Vu le procès verbal de la CDCI, réunie le 6 mai 2011 ;

Considérant la réunion de l'Assemblée Générale du SIER de Toucy (17 communes), en date du 26 mai 2011, pour une première réflexion sur le schéma départemental d'organisation de l'électrification rurale, en la présence du Président du SIER de Toucy, des membres du Bureau et du Président de la FDEY ;

Considérant la nécessité que la ou les structures en charge de la gestion des réseaux d'électrification rurale (extensions de réseaux, éclairage public, renforcements de réseaux) puissent continuer à bénéficier des financements nécessaires pour réaliser de façon équitable et optimale les travaux d'électrification indispensables au développement harmonieux de nos territoires ;

Considérant la nécessité que, dans le cadre d'une gestion de la maîtrise d'ouvrage centralisée à l'échelle du Département, le besoin de proximité soit pris en compte, en particulier dans des territoires ruraux à faible densité de population et très vastes, ce qui implique le maintien d'une gestion technique de proximité, jusqu'alors menée de façon très satisfaisante par les syndicats d'électrification dans leur configuration actuelle (avec la présence systématique des délégués des communes membres sur le terrain) ;

Vu la situation de notre SIER de Toucy et des autres syndicats de Puisaye-Forterre avec un territoire très vaste et de nombreux hameaux ;

Considérant enfin que les personnels administratifs des SIER actuels (souvent à temps partiel) doivent continuer au maximum à être affectés au plus près de leurs lieux d'exercice initiaux, à la fois pour des raisons d'efficacité et des raisons d'ordre social ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

~**Donne** son accord pour que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la structure départementale.

~**Formule** le vœu que le projet de Syndicat d'électrification unique en Puisaye-Forterre (regroupant 7 syndicats primaires) soit revu, et que le syndicat de TOUCY reste dans sa configuration actuelle jusqu'en 2014.

~**Propose** en outre (bien que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la structure départementale) que le choix des études préalables aux projets d'électrification, le choix des travaux, leur programmation annuelle, les suivis de chantiers et réceptions de travaux restent assurés par les syndicats primaires, la structure départementale validant les marchés par secteurs, en assurant le contrôle dans une perspective de cohérence générale des actions entreprises à l'échelle départementale.

MAIRIE DE TOUCY

~ Dans l'intervalle, la structure départementale et les syndicats primaires prépareront la départementalisation qui s'y rattache, tout en préservant le besoin de proximité en termes de gestion des territoires ruraux à faible densité de population et de participation des délégués des communes aux décisions.

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération :

- A Monsieur le Président du SIER DE TOUCY ;
- A Monsieur le Président de la FDEY pour information ;
- A Monsieur le Préfet de l'Yonne, pour analyse de ladite proposition en C.D.C.I.

SIAEP SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE NOUVEAU PERIMETRE - (DE 2011 167)

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
Vu la délibération du SIAEP de la région de Toucy en date du 24 juin 2011,
 Considérant le bon fonctionnement de la Fédération actuelle qui donne entière satisfaction à savoir une régie syndicale,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la délibération prise par le SIAEP de la région de Toucy, présentée par M. Gérard GALLET, délégué à l'eau :

APPROUVE le contenu de la délibération,

SE PRONONCE favorablement au découpage géographique proposé.

REFORME TERRITORIALE : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - (DE 2011 168)

Vu la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Gérard GALLET,

SE PRONONCE à l'unanimité pour garder la compétence de l'assainissement collectif.

REGIES MUNICIPALES : A MODIFIER ET CERTAINES A SUPPRIMER - (DE 2011 169)

Afin d'actualiser les régies municipales,
 Le Conseil Municipal,

DECIDE

de maintenir les régies suivantes :

- Fourrière municipale
- Droits de place (marché)
- Bibliothèque

de supprimer la régie "piscine", la compétence étant transférée à la communauté de communes du Toucycois.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE : CLASSE DE CIRQUE - (DE 2011 170)

Suite à une demande de participation par l'école maternelle pour une activité pédagogique,

Les membres du Conseil Municipal

DECIDENT, à l'unanimité,

d'accorder une somme de 600 euros pour la classe cirque de l'école maternelle.

Cette dépense sera inscrite au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE TOUCY - (DE 2011 171)

MAIRIE DE TOUCY

-**Vu** la délibération N° 60 du 7 décembre 2009 fixant les participations aux dépenses de fonctionnement des écoles à verser par les communes de résidence,
Le Conseil Municipal,

DECIDE la reconduction des participations financières versées par les communes de résidence, afin d'assurer les dépenses de fonctionnement des écoles, à compter de 2011 comme suit :

- 650 euros par élève pour l'école maternelle
- 400 euros par élève pour l'école primaire et la CLIS

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU R.A.S.E.D. - (DE 2011 172)

Vu la délibération n°58 du 7 décembre 2009 décidant les participations au fonctionnement et financement du RASED

-Le R.A.S.E.D. intervient dans diverses communes du canton afin de venir en aide aux enfants en difficulté.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de reconduire une demande de participation égale à 60 € par classe bénéficiant des actions du RASED.

DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - (DE 2011 173)

-**Vu** l'article 13-I de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'Etat.

-**Vu** la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques.

-**Vu** la délibération N° 152 du 20 avril 2011 décidant le changement d'affectation de l'ancienne école maternelle.

-**Vu** l'avis favorable du représentant de l'Etat en date du 26 mai 2011.

Considérant le transfert de l'école maternelle du 40, rue Paul Defrance au 7, rue des montagnes depuis l'année 2007,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE son accord concernant la désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle et permet l'affectation des biens à la commune afin de pallier les besoins du Centre de Loisirs et d'associations diverses.

TOILETTES CENTRE DE LOISIRS : CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE ET BUREAU DE CONTROLE - (DE 2011 174)

Sur proposition de Jean-Claude BERGEROT, Adjoint aux travaux,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité,

le lancement d'une consultation en vue de choisir un Maître d'Oeuvre et un bureau de contrôle pour la rénovation des toilettes du Centre de Loisirs.

TRAVAUX VOIRIE 2011 - (DE 2011 175)

Vu la "toutes commissions" du 21 juin 2011 et après avoir entendu Gérard GALLET, Adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, les travaux de voirie suivants pour l'année 2011 :

Entreprise EUROVIA :

Lotissement les Sapins :	12 591.94 € TTC
Rue de la Chatterie :	8 891.73 € TTC (investissement)
Parking de la Gargouille :	13 645.16 € TTC

MAIRIE DE TOUCY*Entreprise DUBOIS :*

Accotements CV5 : 5 926.18 € TTC (investissement)

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - (DE 2011 176)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'adhésion à l'Association des Maires de France pour un montant de :
0.1586 € par habitant soit 441 € (0.1586 X 2782 habitants).**ADMISSIONS EN NON VALEUR - (DE 2011 177)**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, d'affecter une somme de 221,61 € en non valeur correspondant à des factures de garderie et cantine d'une personne en état de surendettement avec effacement de la dette.**OPERATION "OBJECTIF ZERO PESTICIDE" DANS NOS VILLES ET VILLAGES - (DE 2011 178)****Vu** la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000,**Vu** la loi sur l'eau de 2006,**Vu** les objectifs du Grenelle de l'Environnement 2007,**Vu** les Orientations Fondamentales des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 (SDAGE),**Vu** l'opération de la Région Bourgogne "OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages" engagée en octobre 2010 en partenariat avec les Agences de l'Eau et l'Europe (DREAL),**Considérant** que l'utilisation des pesticides est trop généralisée dans l'entretien des voiries et espaces publics,**Considérant** que le caractère majoritairement imperméable des zones urbaines entraîne un transfert massif des pesticides dans les eaux de ruissellement, donc dans les rivières et les nappes,**Considérant** que les analyses d'eau faites sur les rivières et les nappes signalent la présence de pesticides et de leurs résidus,**Considérant** que l'eau est une ressource stratégique à préserver et qu'il convient de lutter à la source contre toutes les pollutions toxiques,**Considérant** que l'usage des pesticides est à l'origine d'une contamination des sols, de l'eau et de l'air,**Considérant** que l'usage des pesticides peut entraîner un risque pour la santé humaine et la biodiversité,**Vu** la charte conventionnelle d'engagement de l'opération "Objectif ZERO PESTICIDE" jointe à la présente délibération,

L'opération "OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages" vise à mettre en place une politique incitative et durable de réduction et à terme de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des collectivités de Bourgogne, sur la période 2011 à 2014.

L'opération a pour ambition de protéger la santé humaine, la ressource en eau et les milieux aquatiques, en réduisant voire supprimant l'usage des pesticides.

Dans le cadre du contrat de rivière/territorial/global "Objectif zéro pesticide", des démarches de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines doivent être engagées par chacun des utilisateurs de produits phytosanitaires. Afin de participer à cet effort, les collectivités du bassin versant SEINE NORMANDIE ont été sollicitées pour s'engager ensemble dans cette démarche.

MAIRIE DE TOUCY

Les objectifs de l'opération sont :

- de promouvoir et de mettre en place des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics,
- d'informer les agents de la collectivité sur ces nouveaux enjeux et nouvelles pratiques,
- d'informer les habitants sur les engagements de la collectivité,,
- l'atteinte par la collectivité au minimum du 3ème niveau d'engagement décrit en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve l'engagement de la collectivité dans l'opération « OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages », et s'engage à:

- Consacrer les moyens nécessaires pour permettre la bonne réalisation du Diagnostic des Pratiques et du Plan de Gestion des Espaces Publics par le prestataire sélectionné par la Région et ses partenaires
- Atteindre les objectifs définis dans le Plan de Gestion des Espaces Publics (PGEP) et au minimum le 3eme niveau de la charte en y consacrant les moyens nécessaires
- Nommer un référent élu et un référent technique « Plan de Gestion des Espaces Publics » qui doivent organiser la formation et la sensibilisation des agents applicateurs, leur mettre à disposition le plan, leur fournir des Equipements de Protection Individuels ;
- Se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'usage et au stockage de produits phytosanitaires
- Faire certifier tous les agents applicateurs un an après la réalisation du PGEP ou employer des entreprises agréées
- Communiquer sur les résultats ainsi que sensibiliser ses citoyens en utilisant au minimum les outils proposés par la Région et ses partenaires

Article 2 : autorise le Maire à signer la charte conventionnelle d'engagement.

Article 3 : sollicite l'aide de la Région dans le cadre de l'opération « OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages »

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA Garderie Périscolaire DE L'ÉCOLE PRIMAIRE - (DE 2011 179)

Afin d'améliorer la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (garderie périscolaire de l'école primaire), l'acquisition d'un matériel informatique a été envisagée.

L'ordinateur portable d'une valeur HT de 693.98 € sera acheté à La Boutique Informatique 89 130 TOUCY.

Une demande financière a été sollicitée auprès de la CAF(80 % du HT avec un maximum de 650 €).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Communications du Maire :

- Une subvention de 160 000 € a été accordée par le département pour la rénovation de l'assainissement collectif.
- Affaire DERBLUM : le jugement du tribunal administratif de Dijon a été annulé par jugement de la cour d'appel de Lyon en date du 9 juin 2011.

Ensuite le Maire fait lecture des PV des conseils communautaires du 30 mai 2011 à Pourrain et du 23 juin 2011 à Villiers St Benoit.

Prochaines réunions et manifestations :

Tous les samedis de juillet et août 2011

Dimanche 3 juillet 2011

Mercredi 6 juillet 2011

A partir de 18 h 30 apéros-concerts

12 h Barbecue des employés territoriaux

14 h 30 Passage commission "maisons fleuries »

MAIRIE DE TOUCY

Mercredi 13 juillet 2011	23 h Feu d'artifice et bal
Vendredi 15 juillet 2011	3ème festival de jazz
Samedi 16 juillet 2011	3ème festival de jazz
Lundi 25 juillet 2011	20 h 30 Conseil communautaire à Toucy
Mercredi 31 août 2011	20 h 30 Conseil Municipal

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE

- ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN - **(DE_2011_163)**
- REFORME TERRITORIALE - **(DE_2011_164)**
- FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRER SPANC : MAINTIEN DE LA STRUCTURE ACTUELLE - **(DE_2011_165)**
- RESTRUCTURATION DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION DU DEPARTEMENT DE L'YONNE ET DU SIER DE TOUCY - **(DE_2011_166)**
- SIAEP SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE NOUVEAU PERIMETRE - **(DE_2011_167)**
- REFORME TERRITORIALE : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - **(DE_2011_168)**
- REGIES MUNICIPALES : A MODIFIER ET CERTAINES A SUPPRIMER - **(DE_2011_169)**
- SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE : CLASSE DE CIRQUE - **(DE_2011_170)**
- PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE TOUCY - **(DE_2011_171)**
- PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU R.A.S.E.D. - **(DE_2011_172)**
- DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - **(DE_2011_173)**
- TOILETTES CENTRE DE LOISIRS : CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE ET BUREAU DE CONTROLE - **(DE_2011_174)**
- TRAVAUX VOIRIE 2011 - **(DE_2011_175)**
- ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - (DE_2011_176)
- ADMISSIONS EN NON VALEUR - **(DE_2011_177)**
- OPERATION "OBJECTIF ZERO PESTICIDE" DANS NOS VILLES ET VILLAGES - **(DE_2011_178)**
- ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE - **(DE_2011_179)**